



**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
EXERCICE 2022**

TITRE 1 - LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

I.	Situation internationale et nationale	4
1.	Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021	4
2.	Croissance économique nationale	4
II.	Loi de Finances 2022 et projets de rectification	5
1.	Vers une économie plus durable et plus verte.	5
2.	Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat.	5
3.	Soutenir les Collectivités Locales	5
III.	Le contexte territorial et l'intercommunalité	7

TITRE 2 - LE BUDGET DE LA VILLE

I.	Le Compte prévisionnel administratif 2021	9
1.	Fonctionnement	9
	Les Dépenses	9
	Les Recettes	11
2.	Investissement	13
	Les dépenses d'investissement	13
	Les recettes d'investissement	14
	Les restes à réaliser 2021 estimés :	16
II.	Le calcul du résultat (premières estimations)	17
	Fonctionnement	17
	Investissement	17
III.	La structure des effectifs et la masse salariale	17
IV.	Le budget prévisionnel 2022	18
V.	Subventions reçues et à recevoir	21
VI.	La dette en cours	22
VII.	Evolutions et tendances sur l'avenir	23
VIII.	Programme pluriannuel d'investissement	24
•	Annexe 1	25
•	Annexe 2 ratios communaux en 2021	27
•	Annexe 3 contrats et marchés	28

PREAMBULE

Le conseil municipal, en vertu de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du conseil municipal, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Selon la jurisprudence, afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres du conseil municipal doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, comportant notamment des éléments d'analyse prospective, d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et sur l'évolution des taux de la fiscalité locale.

*L'article 107 de la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) relatifs au D.O.B. en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. **Le Débat d'Orientation Budgétaire doit donner lieu à un vote et le document synthétique venant à l'appui de ce débat, doit être transmis au contrôle de légalité. On parle désormais de Rapport d'Orientation Budgétaire.***

Article L5211-36

« Les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une Commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une Commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Article L2312-1

Le budget de la Commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

*Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. **Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.***

Dans les Communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

TITRE 1-LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

I. SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

1. Un niveau de PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe, l'année prochaine et la diminution de l'épargne des ménages.

Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. L'inflation a fortement augmenté aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie.

Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute 1,5 points à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée.

La hausse des prix à la consommation devrait revenir de 4,5% à la fin de 2021 à environ 3,5% à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

En Europe, des plans de soutien de la part des institutions supranationales devraient atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à une relance de l'économie. Cependant, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouveaux variants particulièrement contagieux du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021.

Aujourd'hui l'avenir est dépendant de l'efficacité des campagnes de vaccination lancées depuis décembre 2020.

2. Croissance économique nationale

Pour la France, le contrôle de la situation épidémique, permis par le pass-sanitaire puis vaccinal et l'accélération de la campagne vaccinale devrait en effet permettre à la croissance de s'établir à +6% sur l'ensemble de l'année 2021. Le durcissement des mesures sanitaires de janvier à avril 2021 a pesé sur l'activité dans une moindre mesure que lors du confinement de novembre 2020. Le déficit public 2021 est attendu à 8,4% du PIB pour une prévision à 9,4% dans la Loi de Finances Rectificative 1 2021. Pour 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié soit 4,8% du PIB. L'activité pourrait dépasser dès fin 2021 son niveau de 2019, soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021. L'investissement continuerait d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par le plan de relance et un environnement de faibles taux historiquement favorable. Près de la moitié du plan France Relance a déjà été engagée avec un objectif de 70Md€ d'ici fin 2021.

Le projet de Loi de Finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

II. LOI DE FINANCES 2022 ET PROJETS DE RECTIFICATION

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022.

1. Vers une économie plus durable et plus verte.

- Soutenir tous les ménages dans leurs travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov ».
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie.

2. Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat.

- Objectif de 50 000 jeunes en service national universel SNU qui vise au travers d'un séjour de cohésion de 15 jours à affermir le socle d'un creuset républicain et à promouvoir les valeurs de l'engagement.
- Objectif de 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022.
- Reconduction en 2022 du dispositif Pass'Sport prévoyant une aide de l'état de 50€ versée à une association pour réduire le coût d'une licence sportive d'un jeune pratiquant.
- Prolongation de 6 mois de la prime à l'apprentissage.
- Réforme du calcul de l'allocation adultes handicapés dès 2022. Cette mesure conduira 120 000 foyers à bénéficier d'une hausse moyenne de 110 € par mois, pour un coût estimé à 0,2 Md'€.
- Poursuivre la modernisation de la gestion et de la gouvernance des Finances Publiques en préparant la réforme de la M57, nouveau référentiel de la gestion de la comptabilité publique visant à définir un nouveau régime de responsabilité applicable à l'ensemble des agents publics, comptables comme ordonnateurs, plus simple, plus lisible et plus juste.

3. Soutenir les Collectivités Locales

- **Le gouvernement a tenu son engagement, et pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022.** A périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de + 525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.
- **La revalorisation des bases locatives sera de 3,4% en 2022** et suivra l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) mesuré entre novembre 2020 et novembre 2021. Ce gros rattrapage est lié au retour de l'inflation.
- **Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation :**
 - Depuis 2020, 80% des français aux revenus les plus faibles bénéficient d'une exonération de la TH. Pour les 20% aux revenus les plus élevés, l'exonération ne sera totale qu'en 2023 avec un abattement de 30% en 2021 et de 65% en 2022.
 -  **In fine, la Commune percevra, toutes choses égales par ailleurs, un produit de FB supplémentaire égal au produit de TH perçu en 2020.**
- **Automatisation du FCTVA**
Après 2 reports dans les LFI précédentes, la LFI 2022 planifie la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA dès 2023.
Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat).

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Les 2 ans de décalage sont maintenus, le FCTVA 2023 concernera les dépenses 2021.

- **Péréquation**

- **Part péréquation en progression**

Au sein de la DGF, les dotations de péréquation sont en progression. En effet, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros (comme en 2020).

- A partir de 2022 il y aura des **changements sur les indicateurs permettant de calculer l'attribution de fonds de péréquation.**

En effet, la LFI entame une réforme des indicateurs financiers afin de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités :

- la suppression de la taxe d'habitation
- la part départementale de foncier bâti aux Communes
- la fraction de TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux Départements
- la compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

Ces nouveaux éléments impliquent nécessairement une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des fonds de péréquation.

Cette réforme est d'application à compter de 2022.

PROJET

III. LE CONTEXTE TERRITORIAL ET L'INTERCOMMUNALITE

Le Mesnil-Saint-Denis fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) qui compte 10 communes : Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Levis Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Remy-lès-Chevreuse et Senlis. Elle totalise 25 750 habitants (source <https://www.cchvc.fr/interco/les-communes/> Insee 2021)

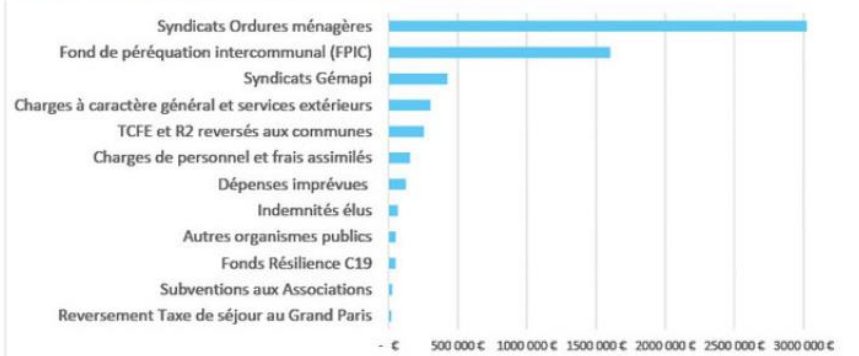
Eléments de fiscalité

	Taxe d'habitation	Taxe de foncier bâti	Taxe de foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux 2020 CC Haute Vallée de Chevreuse	1,88%	1,44%	5,34%	2,45%
Taux moyens EPCI a FA	5,76%	5,64%	13,85%	7,20%

DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement 2021

(hors virement section investissement et amortissements)



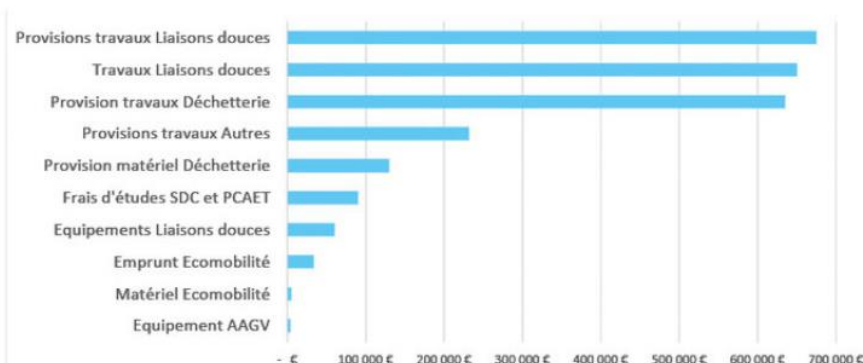
RECETTES

Les recettes de fonctionnement se décomposent en :

- produits des services : 21 k€
- impôts et taxes : 5 620 k€ (voir détails ci-dessous)
- dotations et participations : 164 k€ (État 140 k€ - FCTVA 24 k€)
- autres produits de gestion courante : 17 k€

Total : 5 822 k€

Dépenses d'investissement 2021



Les recettes d'investissement (hors amortissement) sont constituées de :

- subventions d'investissement : 475 k€
- virement de la section Fonctionnement : 1 772 k€
- recettes financières 6 k€ (dont FCTVA).

Total : 2 253 k€

Source : <https://www.cchvc.fr/interco/les-communes/>

Les taux de la fiscalité votés en 2021 par la CCHVC sont en deçà de la moyenne. Le niveau de la fiscalité levée sur la Commune et l'ensemble du territoire est au regard des besoins de la CCHVC sur les compétences prises en charge.

Ce constat se traduit par un Coefficient d'intégration fiscale très en dessous du niveau moyen national des Communautés de Communes en fiscalité additionnelle (FA). Cet indicateur permet de constater le niveau d'intégration fiscale de l'intercommunalité ou autrement dit le niveau de prise en charges de compétences transférées par les Communes membres. Sur la base des résultats susmentionnés, il peut être constaté que ce niveau est inférieur à ce qui est observé au niveau national.

 Il est souligné que le territoire de la CCHVC dispose d'une forte capacité financière potentielle au vu du niveau des bases fiscales (potentiel fiscal supérieur à la moyenne). **Les principales dépenses de la CCHVC ont trait à la compétence ordures ménagères et à la prise en charge pour les communes du FPIC.**

PROJET

TITRE 2 - LE BUDGET DE LA VILLE

I. LE COMPTE PREVISIONNEL ADMINISTRATIF 2021

1. Fonctionnement



Les faits marquants

L'exercice 2021 est un budget comparable avec celui de 2019, dans sa globalité la consommation des crédits 2021 présentant une croissance limitée à 2% par rapport à cette année de référence. Cette croissance aurait pu être encore plus contenue si la Commune n'avait pas dû subir l'effet année pleine de la hausse de nouveaux marchés comme ceux de la petite enfance et de la restauration scolaire. Ces marchés malgré une mise en concurrence subissent de fortes augmentations à niveau de services constant dues aux normes et obligations de plus en plus nombreuses. A ce jour, ces hausses sont absorbées entièrement par la commune (hors réaligement dû à la réactualisation des plafonds de la CAF).

En dehors des charges à caractère général, les autres chapitres sont stables ou baissent comme les frais financiers ou les atténuations de produits.

Les Dépenses

L'exercice 2021 a été impacté par les écritures de transfert vers le SIAHVV (-333 539,38 € et +61 316,34€) des excédents et soldes déficitaires liés à la dissolution du budget annexe d'assainissement dont la compétence a été transférée.

Alors que la masse salariale reste stable passant de 3 178 k€ à 3 186 k€ dans un contexte de grande mobilité du personnel et malgré une vacance de poste due à des difficultés conjoncturelles de recrutement, les charges à caractère général, en dépit de la hausse de certains marchés restent à un niveau comparable avec celui de 2019.

Les atténuations de produits¹, les frais financiers diminuent très légèrement alors que les autres charges à caractère général augmentent en valeur absolue de 5% (aide versée aux commerçants dans le cadre du confinement) mais restent stables en valeur relative si l'on tient compte du remboursement du Département de cette aide. Au final, les dépenses de gestion 2021 présentent une croissance de 2% par rapport à 2019, à savoir 8 327 826 € en 2021 contre 8 140 951 € en 2019.

Le taux d'exécution des **dépenses de fonctionnement est de 93%** (= rapport entre l'exécution et les crédits ouverts des dépenses réelles de fonctionnement).

¹ A noter que la CCHVC prend en charge les 2/3 du FPIC. Toutefois, c'est une disposition dérogatoire. Il faut donc rester prudent et inscrire la totalité de sa prise en charge par la Commune au chapitre des atténuations de produits.

Répartition et évolution des dépenses depuis 2017 (synthèse et tableau)



La Commune du Mesnil-Saint-Denis a, en 2021, des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 1 260 €/hab, la moyenne pour la strate s'élève à 1183 €/hab. (en 2020)

Deux mouvements sont visibles sur la période : hausse jusqu'en 2019 puis baisse très nette en 2020, année atypique, notamment des charges à caractère général du fait du confinement et de la fermeture des établissements scolaires et des structures d'accueil de la petite enfance. 2021 marque un retour à la « normale » avec **une structuration des dépenses proche de 2019**.

en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estime
Charges générales 011	2 644 141	2 730 485	2 967 347	2 680 944	2 931 371
	3,27%		-9,65%		
		8,67%		9,34%	
Charges de personnel 012	3 017 606	2 979 103	2 986 527	3 179 127	3 186 351
	-1,28%		6,45%		
		0,25%		0,23%	
Atténuation de produits 014 FNGIR, FPIC, Prélèvement SRU,...	1 217 593	1 182 981	1 205 426	1 204 040	1 182 621
	-2,84%		-0,11%		
		1,90%		-1,78%	
Autres charges 65 : contributions au SIVOM, subventions aux associations, participation au service incendie,...	927 882	972 536	981 650	977 114	1 027 483
	4,81%		-0,46%		
		0,94%		5,15%	
Charges financières 66 : intérêts	123 742	97 055	73 311	54 146	16 479
Charges Exceptionnelles 67 : titres annulés et écritures comptables	1 271	377	1 748	1 307	349 373
Provisions pour risques 68	0	0	0	0	0
Dépenses de Fonctionnement	7 932 235	7 962 537	8 216 008	8 096 678	8 693 678

Les Recettes



Les faits marquants

Du côté des recettes, elles sont globalement en hausse par rapport à 2019 et 2020, année atypique.

Il est observé un retour au produit de 2019 concernant les produits des services qui comprennent notamment les régies : restaurant scolaire, petite enfance et centre de loisirs et les redevances d'occupation du domaine public communal qui frôlent les 200 k€.

Le produit des contributions directes est en net progrès, de + 2% par rapport à la prévision budgétaire et de +3% par rapport à la réalisation 2020 alors que les taux de la taxe foncière ont progressé de 2%. Cela représente un produit supplémentaire de + 213 381 €. Dans le même chapitre, du fait de la croissance du marché immobilier, les droits de mutation atteignent le chiffre record de 610 113 €

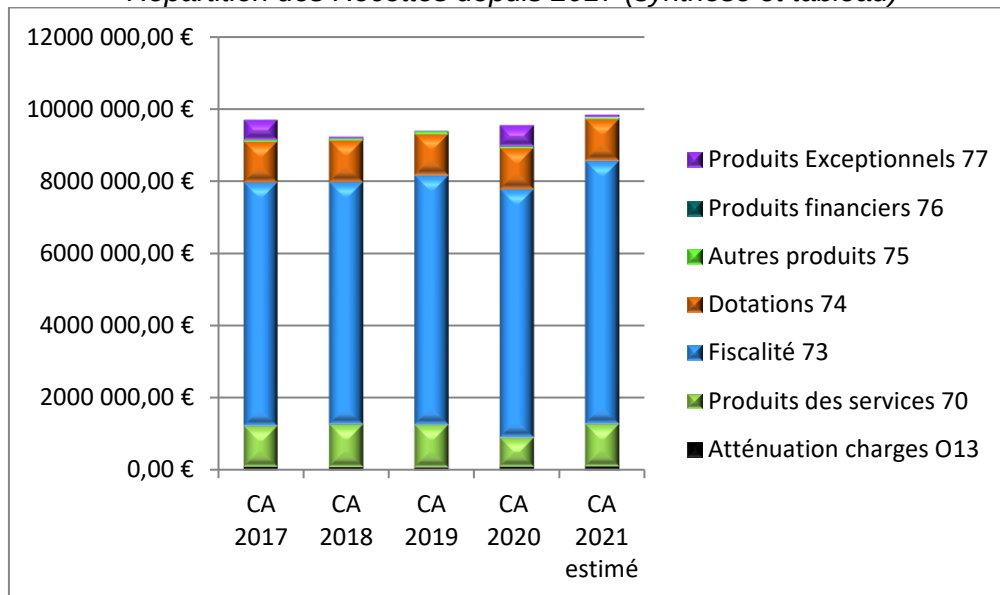
Concernant les dotations de l'état, elles sont stables par rapport à 2020. On notera la progression de la CAF concernant sa politique en faveur du développement de l'enfance et de la petite enfance, son aide passant de 325 465 € à 354 819 €.

L'épargne de gestion se situe à un niveau qui reste élevé à 1 515 424 €, l'épargne nette se trouvant diminuée à 1 185 406 € du fait de l'existence de l'écriture de dissolution du budget

d'assainissement sur la ligne produit exceptionnel (- 349 373 €) et l'épargne nette se stabilisant autour de 759 206 €.

Le taux d'exécution des autorisations budgétaires 2021 (BP+ DM) est de 99%.

Répartition des Recettes depuis 2017 (synthèse et tableau)



Sur l'ensemble de la période, on observe que la Commune dégage un montant élevé de produits de régie issus des prestations de services par habitant. Cette dynamique est due au déploiement de l'offre en matière de la petite enfance, du Centre de Loisirs et des activités périscolaires.

La fiscalité connaît un fort rebond en fin de période du fait de l'augmentation des taux et de la croissance des droits de mutation

en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Atténuation charges O13	90 418	82 367	76 883	89 879	102 570
	-8,90%		16,90%		
			-6,66%		14,12%
Produits des services 70	1 123 111	1 172 433	1 167 508	801 798	1 166 164
	4,39%		-31,32%		
			-0,42%		45,44%
Fiscalité 73	6 755 777	6 725 835	6 920 376	6 892 607	7 292 665
	-0,44%		-0,40%		
			2,89%		5,80%
Dotations 74	1 134 017	1 157 342	1 145 516	1 140 160	1 153 745
	2,06%		-0,47%		

		-1,02%		1,19%	
Autres produits 75	57 341	62 927	75 847	63 954	47 304
Produits financiers 76	73	63	63	13	51
Produits Exceptionnels 77	532 697	42 721	9 716	562 962	61 937
Recettes de Fonctionnement	9 693 434	9 243 688	9 395 909	9 551 374	9 824 436

2. Investissement

Les dépenses d'investissement



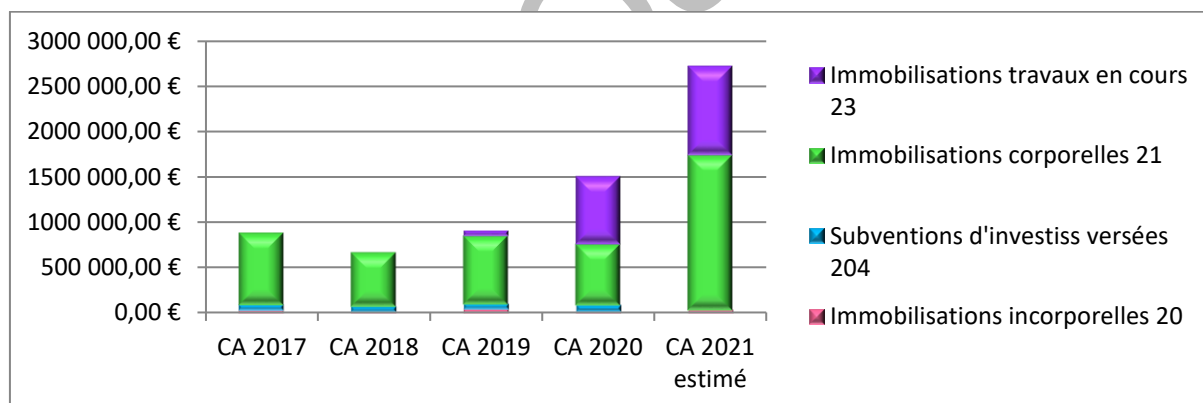
Les faits marquants

2021 a été l'année de l'aboutissement de grands projets qui n'ont pas été stoppés par la nouvelle équipe avec :

- La réalisation du RAM/LAEP et de son aménagement paysager.
- L'inauguration de la Maison Médicale avec l'installation de deux médecins généralistes.
- La réalisation d'un terrain de foot synthétique.

2021 est l'année également du lancement des travaux de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM).

Vue d'ensemble rétrospective des dépenses d'équipement (graphe et tableau)

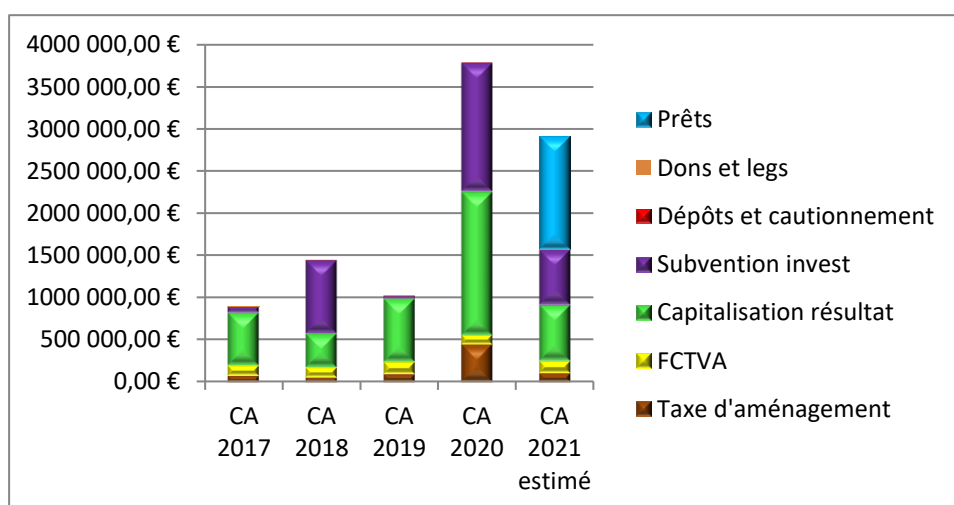


En €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Immobilisations Incorporelles 20 : Logiciels	21 818	4 645	30 678	5 951	25 890
Subvention d'investissement versées 204 : Fonds de concours versés	60 414	60 000	60 000	70 896	0,00 €
Immobilisation corporelles Travaux de courte durée	801 417	602 702	761 191	682 843	1 714 443
Immobilisation travaux en cours 23 : Travaux pluriannuels en cours			58 449	750 883	983 540
Dépenses d'Equipement	883 649	667 347	910 318	1 510 573	2 723 873

Les recettes d'investissement

Vue d'ensemble rétrospective des recettes d'investissement (tableau et graphe)

En €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Taxe d'aménagement	74 361	57 345	91 929	437 169	105 260
FCTVA	116 879	113 468	141 129	113 213	141 195
Capitalisation du résultat : affectation du résultat	629 240	402 150	755 072	1 704 709	665 599
Subvention investissement	71 057	865 964	28 553	1 525 261	655 608
Dépôts et cautionnement	697	518	1 350	1 050	2 499
Dons et legs	1 986	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	1 350 000
Recettes d'Investissement	894 220	1 439 445	1 018 033	3 781 402	2 920 161



Les faits marquants

La recette la plus importante de l'année est l'emprunt souscrit à mi-exercice auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 350 000 € et selon un taux historiquement bas à 0,71% sur 15 ans avec amortissement constant et échéances dégressives.

Les subventions corrélatives aux grands projets initiés ont été perçues à hauteur de 655 608,25 €, les principaux subventionneurs étant la Région et l'ARS pour 363 635,53 €, le Département pour 172 444 € et les divers dont la CAF pour 118 529 €.

Le FCTVA a été encaissé à hauteur de 141 195 € alors que les taxes d'aménagement se sont limitées à la somme de 105 280 €.

 L'autofinancement s'est révélé une nouvelle fois comme une part essentielle du financement des dépenses d'investissement avec un montant global de 901 775 € dont 665 599 € d'excédents de fonctionnement capitalisés et 236 176 € de recettes d'amortissement.

3. La dette et la capacité d'autofinancement de la Commune

 **En résumé :** La dette en capital au 1^{er} janvier 2022 est de 2 426 708 €. Le montant des échéances pour l'exercice 2021 est de 431 485 €.

La répartition par prêteur est la suivante :

- Caisse des Dépôts et Consignations : 21,5%.
- Caisse d'Épargne : 52,5%
- Crédit Agricole : 17,70%
- La banque postale : 8,3%

 Rapporté à l'encours de la dette, la capacité de désendettement se situe à un niveau très bas soit **2,00 années fin 2021** alors que le seuil critique est de 9. Cette capacité de désendettement très faible, en dépit même de l'emprunt contracté en 2021, est à mettre en rapport de l'investissement très contracté sur les précédentes années.

Les épargnes, l'emprunt : la capacité d'autofinancement (tableau)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estimé
Epargne de Gestion	1 353 442,00	1 335 799,00	1 245 179,00	1 400 462,00	1 515 424,00
Epargne Brute	1 406 198,00	1 270 878,00	1 179 899,00	1 346 317,00	1 185 406,00
Epargne Nette=EN	645 430,00	553 332,00	594 627,00	873 977,00	759 207,00
EN/D. Equipement	73%	83%	65%	58%	30%

- L'Épargne brute constitue le solde d'épargne global de la section de fonctionnement. Il permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Il détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).

- L'Épargne nette constitue le solde d'épargne final. Il permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginale » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipement (section investissement).

Les restes à réaliser 2021 estimés :

En dépenses : environ **3 626 285 € avec**

○ La fin de la construction du RAM/LAEP avec son aménagement paysager :	18 014 €
○ La poursuite et la fin des travaux de l'ACM :	2 088 445 €
○ Les travaux de réhabilitation de la voirie :	261 097 €
○ La finalisation de l'aménagement de la Maison Médicale :	43 127 €
○ L'étude d'aménagement hydraulique pour la gestion alternative amont des eaux pluviales :	46 980 €
○ La réhabilitation du pont dormant du château :	27 060 €
○ Les études et travaux relatifs au cimetière :	12 157 €
○ La fin de l'aménagement du terrain synthétique :	25 345 €
○ La pose du chalet à l'espace Guy Lefébure :	41 480 €
○ La réduction de la pollution lumineuse par l'implantation de LED :	47 128 €
○ Les deux balises anti-intrusion des groupes scolaires :	16 416 €
○ L'acquisition d'un tracteur KUBOTA :	18 802 €
○ L'acquisition de la BDY :	875 000 €
○ Divers :	105 234 €

En recettes : environ **2 058 821 € avec :**

○ Solde subvention régionale en faveur du LAEP :	17 661 €
○ Subvention DETR attribuée à l'ACM (Accueil collectif de Mineurs) :	117 000 €
○ Subvention régionale en faveur de l'ACM :	888 246 €
○ Subvention régionale en faveur du terrain synthétique :	170 000 €
○ Solde subvention régionale en faveur du Cabinet Médical :	90 080 €
○ Solde subvention de l'ARS en faveur du cabinet médical :	33 780 €
○ Subventions étude de faisabilité gestion eaux pluviales :	29 190 €
○ Subvention Départementale terrain synthétique :	250 000 €
○ Subvention Départementale ACM :	270 000 €
○ Subvention CAF-Fonds locaux ACM :	120 000 €
○ Solde subvention rénovation maison de la Petite Enfance :	10 170 €
○ Subventions diverses dont logiciel scolaire et opération 1 naissance/1 arbre :	62 694 €.

II. LE CALCUL DU RESULTAT (PREMIERES ESTIMATIONS)



En résumé : Le résultat de clôture au 18/01/2022 peut être estimé à 3 534 031 €, le besoin de financement de la section d'investissement étant lui-même évalué à – **934 843 €** résultat cumulé additionné du solde des restes à réaliser comprenant la BDY.)

Fonctionnement

- Recettes réalisées sur 2021 : 9 906 649,91 €
- Dépenses réalisées sur 2021 : 8 916 711,25 €
- Résultat de l'exercice : + 989 938,66 €

- Résultat antérieur reporté : + 3 478 935,56 €
- Soit un résultat estimé cumulé de : + **4 468 874 €**

Investissement

- Recettes réalisées sur 2021 : 3 156 728,10 €
- Dépenses réalisées sur 2021 : 3 467 575,04 €

- Résultat de l'exercice : - 310 846,94 €
- Résultat antérieur reporté : + 943 467,93 €
- Soit un résultat estimé cumulé de : + 632 620,99 €

- Recettes Restes à réaliser : 2 058 821,04 €
- Dépenses Restes à réaliser : - 3 626 285,28 €
- Résultat Restes à réaliser : - **1 567 464 €**

III. LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET LA MASSE SALARIALE

Effectif en ETP	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020	CA prévisionnel au 31 décembre 2021
Titulaire	60,00	56,22	60,52	60,32
Contractuel permanent	5	7,00	3,11	4,19
Stagiaire services techniques	0	0	1	0
Total	65,00	63,22	64,63	64,51
Charges de personnel	3 017 606 €	2 979 103 €	2 986 528 €	3 186 351 €

IV. LE BUDGET PREVISIONNEL 2022

Le BP 2022 devra être construit pour répondre :

- A une augmentation sans précédent du coût des fluides et notamment des frais de chauffage qui devraient progresser selon les estimations de 12% à consommation constante.
- Une augmentation du coût des matières premières (bois, métal) qui se répercute sur le prix des marchés (ACM notamment)
- A l'augmentation de certains contrats de prestations de service notamment celui relatif à l'éclairage public marché mutualisé passé par la CCHVC et celui relatif à l'entretien des espaces verts dont le coût croît par effet tarifaire et augmentation du périmètre d'intervention.
- A l'instauration par le SIEED de la redevance spéciale, pour la collecte des déchets des bâtiments administratifs gérés par la Commune. Cette redevance est estimée à 92 000 €.
- A la finalisation des projets lancés par l'ancienne équipe municipale et poursuivis par la nouvelle équipe en place
 - L'ACM
 - Le terrain de foot synthétique auquel il a fallu rajouter le changement de l'éclairage périphérique pour répondre aux exigences de sécurité
- A la pérennisation du patrimoine communal (restauration du château et du pont dormant...) qui doit impérativement bénéficier d'investissements pour son entretien.
- Au lancement d'études visant à la création d'un cimetière ou d'études diagnostics visant à déterminer pour le Groupe Scolaire Bois du Fay entre réhabilitation et reconstruction.

Synthèse des principaux indicateurs pour la construction du BP 2022

	Proposition 2022	Commentaires
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Personnel	1,5%	La prévision 2022 devra tenir compte d'une masse salariale à effectifs constants + création de 2 ETP, de l'impact du GVT (avancements d'échelon et de grade), de l'aménagement des carrières de la catégorie C, du versement de la prime d'inflation
Charges à caractère général	= %	- Y compris 10 000 € pour les conseils de quartier. - = % sur les contrats de prestation de services - +12% sur les dépenses d'énergie/électricité - Instauration de la redevance spéciale du SIEED pour 92 k€
Charges financières	=	
Atténuation de produits	=	Fonds de péréquation (pas la main sur ces dépenses contraintes) inscription de la totalité de la prise en charge du FPIC
Autres charges de gestion courante	<	- Attention augmentation due au transfert de la participation de la commune aux salaires et charges de la Direction du CLC. - Enveloppe globale destinée aux associations selon un montant global d'environ 180 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Produits des services	+ 1 %	

Impôts et taxes	=	- Pas d'augmentation des taux des taxes locales : TFB, TFNB, CFE. - Pas d'augmentation de la TFB soit 31,95% (comprenant la part départementale transférée) - Prise en compte de la réforme de la TH avec un coefficient correcteur simulé à 1,603095 - Prévision d'une évolution des bases fiscales du FB et FNB communal de + 3,4% (loi de finance 2022) - Pas d'évolution des bases CFE - Reprise du montant de la CVAE de 2021 - Droits de mutations à 440 k€.
Dotations et participations	=	- Stabilité de la DGF dont les premières simulations donneraient environ 520 000 € - Stabilité des participations de la CAF concernant le contrat enfance soit environ 320 000 €.
Autres produits	=	Prévision en baisse à hauteur de 45 000 € en fonction du réalisé.
Atténuation de charges	+1%	Indisponibilité en légère augmentation.
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Investissement courant (montant annuel)	1 100 000	Voir détail tableau ci-dessous
Investissement structurant	1 200 000	Voir détail tableau ci-dessous
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Subvention d'investissement courant	6%	
Subvention d'investissement structurant	35%	
FCTVA	141 000	
Taxe d'aménagement	100 000	
Autres recettes d'immobilisation		
Emprunt nouveau	0	



⇒ **Autofinancement prévisionnel de 1 100 k€.**

⇒ **Fonds de roulement actuel de 3 207 k€ et prévu fin 2021 à 3 748 k€ à la suite de l'affectation des résultats du prochain CA**

Ventilation synthétique des investissements 2022

Investissements courants	1 100 000
<i>Frais d'études (Circulation, PLU, Ferme de Beaurain...)</i>	<i>300 000</i>
<i>Voiries</i>	<i>300 000</i>
<i>Gestion alternative des eaux pluviales</i>	<i>150 000</i>
<i>Divers (sécurisation et numérisation des écoles / extension du parc des corbeilles / mise aux normes éclairage public / petits équipements / clôture courts de tennis / Conseil de quartiers, etc.)</i>	<i>350 000</i>
Investissement structurants	1 200 000
<i>Restauration château et pont dormant</i>	<i>320 000</i>
<i>Création d'un cimetière</i>	<i>70 000</i>
<i>ACM</i>	<i>434 000</i>
<i>Nouveau GS BDF=AMO, MO, Etudes préalables, levées topographiques..</i>	<i>331 000</i>
<i>Transition écologique</i>	<i>45 000</i>
Total	2 300 000

PROJET

V. SUBVENTIONS REÇUES ET À RECEVOIR

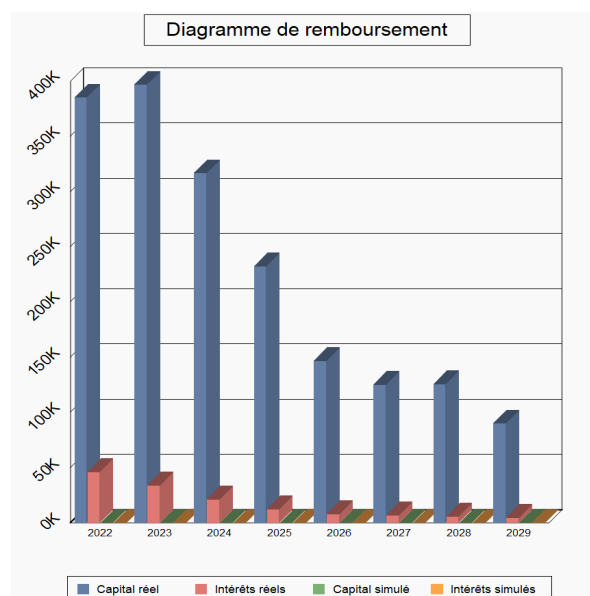
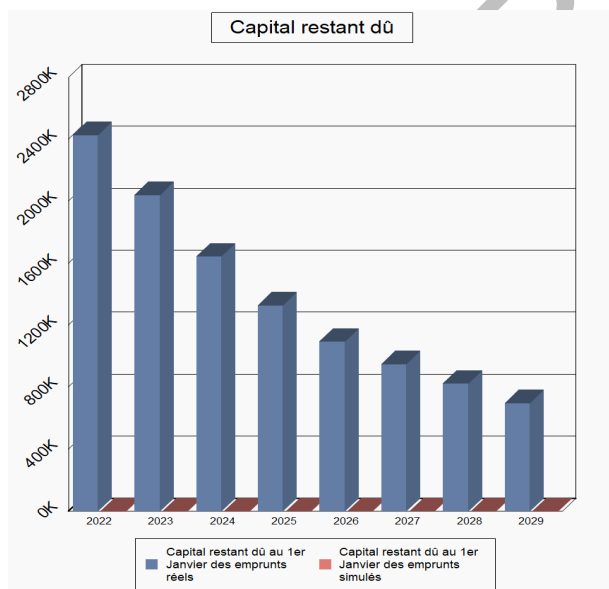
Estimation des subventions pouvant être perçues ou restant à percevoir

	<i>Montants engagés 2021</i>	<i>Subventions perçues en 2021</i>	<i>Subventions à percevoir</i>
<i>Travaux Château</i>	<i>55 727</i>	<i>0</i>	<i>3 100</i>
<i>Divers (réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance, lutte contre la pollution lumineuse, verger communal)</i>	<i>100 000</i>	<i>25 830</i>	<i>24 231</i>
<i>Réseaux d'eau pluviale</i>	<i>228 528</i>	<i>0</i>	<i>36 974</i>
<i>Maison médicale</i>	<i>270 000</i>	<i>170 240</i>	<i>123 260</i>
<i>ACM</i>	<i>2 300 000</i>	<i>22 753</i>	<i>1 395 246</i>
<i>Terrain de foot synthétique et éclairage</i>	<i>950 000</i>	<i>0</i>	<i>400 000</i>
<i>RAM/LAEP</i>	<i>500 000</i>	<i>336 785</i>	<i>32 661</i>
<i>Numérisation des écoles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>44 000</i>

VI. LA DETTE EN COURS

Tableau récapitulatif de la dette en cours (y compris l'emprunt de 1 350 000 € de 2021)

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2022	431 484,69 €	46 169,51 €	385 315,18 €	0,00 €	0,00 €	2 426 707,86 €
2023	430 845,70 €	33 884,15 €	396 961,55 €	0,00 €	0,00 €	2 041 392,68 €
2024	337 902,25 €	21 107,65 €	316 794,60 €	0,00 €	0,00 €	1 644 431,13 €
2025	244 659,19 €	12 268,22 €	232 390,97 €	0,00 €	0,00 €	1 327 636,53 €
2026	154 971,94 €	8 114,61 €	146 857,33 €	0,00 €	0,00 €	1 095 245,56 €
2027	131 990,31 €	6 767,00 €	125 223,31 €	0,00 €	0,00 €	948 388,23 €
2028	131 351,31 €	5 686,39 €	125 664,92 €	0,00 €	0,00 €	823 164,92 €
2029	94 712,63 €	4 712,63 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	697 500,00 €



VII. EVOLUTIONS ET TENDANCES SUR L'AVENIR

Orientations budgétaires principales à horizon 2026

Scénario prospectifs - mise à jour 2022

Equilibre financier	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
Recettes de gestion (hors cessions)	9 386 130	8 988 411	9 802 918	9 533 095	9 648 513	9 766 365	9 886 676	10 008 963
Depenses de gestion	8 140 951	8 041 225	8 287 494	8 647 800	8 731 649	8 816 814	8 903 331	9 015 239
Epargne de gestion	1 245 179	1 400 462	1 515 424	885 295	916 864	949 551	983 345	993 724
Epargne Brute (CAF)	1 179 899	1 346 317	1 185 406	833 063	862 769	893 527	925 328	935 094
Epargne Nette (CAF nette)	594 627	873 977	759 207	454 295	579 864	699 551	627 312	435 354
Dépenses d'investissement (hors dette)	911 551	1 510 000	3 101 225	5 926 285	2 550 000	4 600 000	7 050 000	1 520 000
Recettes d'investissement (yc cessions, hors dette)	262 960	2 256 142	1 570 552	4 206 193	892 500	1 610 000	2 467 500	532 000
Emprunts nouveaux			1 350 000	-	-	1 400 000	3 500 000	
Solde de clôture reporté	3 814 200	3 760 236	5 380 355	5 958 889	4 693 092	3 615 456	2 725 007	2 269 819
Résultats de clôture au 31/12	3 760 236	5 380 355	5 958 889	4 693 092	3 615 456	2 725 007	2 269 819	1 717 173
Encours de la dette	1 870 824	1 398 000	2 426 000	2 041 000	1 644 400	2 727 000	5 995 246	5 638 710
Moyenne par habitant	275	205	356	300	241	400	880	828
Moyenne strate communale de 5000 à 10 000 hab	870 €/ha en 2020							
Année de désendettement < 9ans	1,6	1,0	2,0	2,4	1,9	3,1	6,5	6,0

Dépenses d'investissement (hors dette) + RAR 2021/2022

Recettes d'investissement (yc cessions, hors dette) + RAR

VIII. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	2022	2023	2024	2025	2026
D-Investissements courants (C)	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
<i>Frais d'études (circulation routière, PLU, Ferme de Beaurain...)</i>	300 000	0	150 000	150 000	150 000
<i>Voiries</i>	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
<i>Gestion alternative des eaux pluviales</i>	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
<i>Travaux sur le réseau d'eau pluviale</i>	0	300 000	300 000	300 000	300 000
<i>Divers (sécurisation et numérisation des écoles, extension parc corbeilles, clôtures, ...)</i>	350 000	350 000	200 000	200 000	200 000
D-Investissement structurants (S)	1 200 000	1 450 000	3 500 000	5 950 000	420 000
<i>Création d'un cimetière</i>	70 000 -	250 000	250 000 -	-	-
<i>Restauration du château et du pont dormant</i>	320 000 -	-	-	-	-
<i>ACM</i>	434 000	-	-	-	-
<i>BDF / BDY</i>	331 000	800 000	2 800 000	5 500 000	270 000
<i>Transition écologique</i>	45 000	150 000	200 000	150 000	150 000
<i>Agrandissement /adaptations équipement sportif, maison des jeunes, des projets (voir programme)</i>	0	250 000	250 000		
<i>Maison médicale Bis</i>				300 000	
Total C+S	2 300 000	2 550 000	4 600 000	7 050 000	1 520 000

 En plus des projets structurants mentionnés, se pose la question de l'évolution du groupe scolaire Champmesnil, la rénovation du château, le devenir du site de la BDY au regard de celui du groupe scolaire du Bois du Fay. Ces investissements sont à ce jour non encore estimés et devront être envisagés éventuellement au-delà de 2026 en fonction des subventions disponibles.

● ANNEXE 1

➤ COMPARAISON FISCALITE en 2021

	LE MESNIL ST DENIS	CHEVREUSE	Le PERRAY en YVELINES	EPONES	LES ESSARTS
Population	6 983	5 810	6 839	6 466	6 842
Valeur locative moyenne	7 171	7 493			8 339
Effort fiscal	96,72 %	84 %			82 %
Pot fiscal par hab.	1 037.07	1 359,59		1443	1 100,00
D.G.F	520 867	793 303	170436	135000	479 969
I.F.E.R	8 530	23 000		0	0
C.V.A.E	168 401	275 000	0	0	0
T.A.S.C.O.M	0	9 000	0	0	0
F.N.G.I.R	- 961 812	- 77 985	0	20 045	0
F.P.I.C	- 179 543*	- 198 718*	-280 000	-78 000	- 242 322
Taux T.H		18,39	13,60	10,90	16,77
Taux T.F.B	31,95	12.31	17,11	17.50	17,00
Taux T.F.N.B	53.74	71.15	50,54	65.04	61,50
Taux C.F.E	19.59	18.61	0	0	0
Taxe Habitation					
Bases Taxées	20 893 220	15 496 000	15 372 000		15 144 000
Taux					
Produit	3 674 408	2 849 714	2 091 000		2 540 000

*Montant à la charge de la commune représentant 1/3 du FPIC

	LE MESNIL ST DENIS	CHEVREUSE	LE PERRAY	EPONES	LES ESSARTS
Taxe Foncière Bâti					
Bases Taxées	11 754 930	11 357 000	12 091 000	12 630 000	10 995 000
Taux	31,95 %	24,81%	29,61%	29.08%	29,50 %
Produit	3 755 700	2 817 672	3 580 145	3 672 804	3 243 525
Taxe Foncière Non Bâti					
Bases Taxées	56 328	57 000	52 000	48 800	107 000
Taux	53.74 %	71.15 %	52,19%	65.04%	61,50 %
Produit	32 395	41 000	27 000	31 740	66 000
C.F.E					
Bases Taxées	872 682	1 106 000	0	0	0
Taux	19.59 %	18.61 %	0	0	0
Produit	170 958	207 000	0	0	0
T.E.O.M	Transféré à la CCHVC	Transféré à la CCHVC	Transféré à la CART	Transféré à GPSEO	Transféré à la CART
Taux	0	0	0		0
Produit	829 660	0	0		0

● **ANNEXE 2 RATIOS COMMUNAUX EN 2021**

		Commune des Yvelines de 5 000 à 10 000 hab.	Commune Le Mesnil Saint Denis
Ratio 1	D.R.F/Population dépenses réelles de fonct.	935,00	1 280,36
Ratio 2	Produits des impôts/Population	507,00	933,43
Ratio 3	Recettes Réelles de fonct./Population	1 132,00	1 328,87
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut/Population	305,00	1 314,02
Ratio 5	Encours de dette au 31.12/Population	860,00	158,09
Ratio 6	D.G.F/Population	153,00	98,52
Ratio 7	Frais de personnel/Dépenses réelles fonct.	56,00 %	36,41 %
Ratio 9	D.R.F+rembrst capital/R.R.F	90,10 %	99,61 %
Ratio 10	Dépenses d'équipement brut/R.R. fonct.	27,00 %	98,88 %
Ratio 11	Encours de dette au 31.12/R.R. fonct.	75,90 %	11,90 %

PROJET

● ANNEXE 3 CONTRATS ET MARCHES

Contrats et Marchés.

Contrat	Société	Objet	Montant annuel TTC	Début	Fin
2020/01/D	ADN3D	Dératisation	2016,00 €	01/01/2020	31/12/22
2020/02/D	ADN3D	Désinfection des bacs à sable	1 192,50 €	01/01/2020	31/12/22
2019/04/C	ALEC	Conseil en énergie partagée	8 000,00 €	01/01/2019	31/12/2021
2013/01/C	ALGECO	Location 10 modules cantine CLG (renouvelable tous les ans)	25 000,00 €	24/09/2009	31/12/2021
2019/40/D	ARPEGE	Maintenance Logiciel Mélodie/Etat-civil	494,02 €	01/01/2019	31/12/2023
2016/34/D	ARPEGE	Maintenance Logiciel ORACLE	181,20 €	01/01/2017	31/12/2022
2021/	ARPEGE	Maintenance logiciel concerto/Enfance Famille	4 692,40 €	01/01/2022	31/12/2024
2017/16/D	AVISS SECURITE	Maintenances alarme incendie locaux communaux (reconduction tacite)	5 340,00 €	09/03/2017	08/03/2021
2014/02/D	ASMD	Convention pour la participation à la restauration		07/02/2014	06/02/2017
2019/39/D	BERGER-LEVRAULT	Contrat service plus personnalisé et ensemble des contrats	18 260,00 €	01/01/2020	31/12/2022
2020/20/D	CIG	Mission conseil en contrat publics PLU	2 072,00 €	14/05/2020	13/05/2023
2019/38/D	INITIAL	Location et entretien vêtements services technique	4 608,00 €	01/12/2020	30/11/2023
2006/53/D	LA POSTE	Collecte et remise du courrier annuelle (renouvelable par tacite reconduction)	4 200,60 €	01/01/2009	31/12/2021
2017/09/D	MAIL FINANCE	Location machine de mise sous-plis (reconduction tacite)	5 153,33 €	01/02/2018	31/12/2023
2012/08/D	NEOPOST	Location entretien machine à affranchir (renouvelable par tacite reconduction)	2 003,42 €	02/02/2012	31/12/2021
2017/23/D	SVP	Aide juridique	6 811,48 €	01/07/2017	30/06/2022
2020/04/05/06	APA	Entretien barrière/portes sectionnelles atelier et porte piétons	1 086,00 €	01/01/2020	31/12/2022
2021/21/22/23/D	LOGITUD	Progiciels de gestion de police municipale notamment de verbalisation électronique	3 197,54 €	20/02/2020	19/02/2022
2021-02	C'MIDY	Livraison de repas pour les écoles du MSD	840 000,00 € max	01/09/2021	30/08/2024
2021-03	CHARLOTTE 3C	Gestion des activités périscolaires et du CLSH de la ville du MSD	692 392,35 €	01/09/2021	31/08/2025

2020-03	CITEOS-SDL	Maintenance et entretien de l'Eclairage Public	58 950,00 € min/262 000 € max	01/01/2021	Avenant de prolongation en 2022
2020-02	PEOPLE AND BABY	Prestations de gestion des structures d'accueil petite enfance MSD	577 085,00 €	01/01/21	31//12/2023
2020-04 lot 2	SFR/PRESTIGE TELEPHONIE	Téléphonie mobile.	12 515,00 €	01/05/2021	30/04/2024
2020-04-lot3	LINKT	Téléphonie fixe et Internet/VPN	36 000 € max	01/05/2021	30/04/2024
2018-02	AZUREL	Prestation nettoyage bâtiments communaux	86 164,80 €	03/09/2018	02/09/2022
2021-07	HUBERT CHAUFFAGE	Exploitation des installations thermiques bâtiments communaux	48 000,00 €	14/10/2021	13/10/2024
2021-10	ENGIE	Fourniture et aménagement de gaz naturel et services associés	79 920,00 €	26/05/2021	30/06/2025
2018-05 lot 1 et 5	GROUPAMA	Assurances des dommages aux biens et protection fonctionnelle	9 833,25 €	01/01/2019	31/12/2022
2018-05 lot 2,3 et 4	SMACL Assurances	Assurances des responsabilités, flotte automobile et protection juridique	10 801,69 €	01/01/2019	31/12/2022
2021-04 lot1	SEM ESPACES VERTS	Entretien des espaces verts	120 000 € max	01/01/2022	31/12/2025
2021-04 lot2	SMDA	Entretien particulier du patrimoine arboré	36 000 € max	01/01/2022	31/12/2025
2019-02	SZYSZKO	M.O accueil collectif de mineurs	134 540,45 €	31/05/2019	Fin des travaux
2019-05	SEGC INGENIERIE	Définitions d'aménagement hydraulique pour gestion alternative des Eaux Pluviales	101 100,00 €	21/10/2019	Fin des travaux
2019-06	SACPA	Capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale	6 695,54 €	01/07/2019	30/06/2023
2021-01	SOMMA/EUR OVIA/LES CHARPENTIER S DE L'OUICHE/DBS	Travaux construction ACM	2 642 382 €	07/05/2021	06/06/2022
2021-06	FONDASOL	Etudes géotechniques dans le cadre d'une création d'un cimetière	9 489,60 €	01/01/2022	31/12/2022
2021-12	QUALICONSULT	Contrôle technique restauration pont dormant	7 896,00 €	23/11/2021	31/12/2022

PROJET